

Chambre des Représentants

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 1876.

CONTINGENT DE L'ARMÉE POUR 1877 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. A. NOTHOMB.

MESSIEURS,

Conformément à la loi organique, le projet de loi qui vous est présenté fixe à 100,000 hommes l'effectif de l'armée pour l'année 1877 et à 12,000 le contingent des miliciens qui seront mis à la disposition du Département de la Guerre.

Ces propositions n'ont, dans les sections, donné lieu à aucune objection ; il en a été de même dans la section centrale qui, à l'unanimité, vous propose d'adopter le projet de loi.

Le Rapporteur,
ALF. NOTHOMB.

Le Président,
F. SCHOLLAERT.

(1) Projet de loi, n° 14.

(2) La section centrale, présidée par M. SCHOLLAERT, était composée de MM. DE MOREAU, VAN CROMPHAUT, PETY DE THOZÉE, DE MACAR, NOTHOMB et VERBRUGGHEN.
